



**Commune de  
Saint-Martin FR**

- Convocation assemblée communale
  - Infos communales
- 

*Novembre 2018*





Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**lundi 3 décembre 2018 à 20h15**  
**salle de l'Eglise Evangélique de la Perrausa à Saint-Martin**

**Tractanda :**

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2018**
- 2. Modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**
  - 2.1 Présentation et approbation
- 3. Modification du règlement scolaire**
  - 3.1 Présentation et approbation
- 4. Nouvelle association de communes en Veveyse : Association des communes de la Veveyse (ACV)**
  - 4.1 Présentation et approbation
- 5. Budgets 2019**
  - 5.1 Budget de fonctionnement**
  - 5.2 Budget d'investissements**
    - 5.2.1 Acquisition d'un tracteur pour le gazon
    - 5.2.2 Réfection de routes AF communales et privées
    - 5.2.3 Mise à jour du PGEE et relevés des canalisations communales et privées
    - 5.2.4 Construction d'un accès pavé à l'église
  - 5.3 Rapport de la commission financière**
  - 5.4 Approbation**
- 6. Divers**
  - 6.1 Remerciements à Mme Christine Rigolet, ancienne caissière communale

**Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune [www.saint-martin-fr.ch](http://www.saint-martin-fr.ch)**

Le Conseil communal

## Budget de fonctionnement 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	488'120.00	72'660.00	482'120.00	73'010.00	471'683.80	65'500.05
1	Ordre public	82'210.00	39'700.00	82'250.00	36'700.00	66'527.75	39'848.80
2	Enseignement et formation	1'235'440.00	8'490.00	1'217'940.00	62'390.00	1'196'105.00	88'287.70
3	Culte, culture, loisirs	147'280.00		139'470.00		140'967.10	
4	Santé	467'960.00	4'000.00	408'150.00	4'000.00	360'194.50	5'954.55
5	Affaires sociales	465'140.00	16'000.00	480'100.00	22'500.00	486'026.15	19'864.00
6	Transports et communications	298'070.00	16'000.00	318'580.00	16'000.00	324'596.10	53'059.20
7	Protection et aménagement de l'environnement	445'300.00	435'300.00	442'650.00	410'400.00	447'147.55	405'101.60
8	Economie	26'050.00	15'350.00	26'560.00	13'350.00	25'865.75	17'246.75
9	Finances et impôts	542'530.00	3'517'691.00	583'030.00	3'524'930.00	821'048.47	3'654'736.95
	<b>Totaux</b>	<b>4'198'100.00</b>	<b>4'125'191.00</b>	<b>4'180'850.00</b>	<b>4'163'280.00</b>	<b>4'340'162.17</b>	<b>4'349'599.60</b>
	<b>Résultats</b>		<b>72'909.00</b>		<b>17'570.00</b>	<b>9'437.43</b>	

## Budget d'investissements 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration						
2	Enseignement et formation						
3	Culte, culture et loisirs	125'000.00	20'700.00	115'000.00	20'000.00	13'210.00	
6	Transports et télécommunication	361'400.00	167'890.00	260'000.00	64'550.00	397'004.60	270'848.30
7	Protection et aménagement de l'environnement	111'000.00	27'500.00	550'300.00	181'700.00	375'547.40	197'439.45
9	Finances et impôts			8'000.00		471'527.75	789'002.00
	<b>Totaux</b>	<b>597'400.00</b>	<b>216'090.00</b>	<b>933'300.00</b>	<b>266'250.00</b>	<b>1'257'289.75</b>	<b>1'257'289.75</b>
	<b>Résultats</b>		<b>381'310.00</b>		<b>667'050.00</b>		

## Feux sauvages



Nous vous rappelons que conformément à la loi sur la protection de l'environnement il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet.

**L'incinération des déchets en plein air est donc strictement interdite.**

Dorénavant, le Conseil communal dénoncera tout feu illégal auprès de la Police cantonale.

## Forêts – haies – murs - clôtures



### Forestier responsable

M. Christophe Huwiler  
☎ 079 634 66 10

### Garde-faune

M. François Equey  
1676 Chavannes-les-Forts  
☎ 079 409 35 44

### Forêts

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

**Rappel** : la route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est **interdite** à la circulation

### Haies

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi, nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies.

### Murs – clôtures

La hauteur maximale des **murs** et **clôtures** implantés à **1.65 m' de la chaussée** est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers

### Feu bactérien

Messieurs Jean-Louis Aebischer et Yves Currat ont procédé à l'habituel sondage durant le mois de septembre. Aucun foyer n'a été détecté sur le territoire communal. Si vous avez un doute sur une plante, n'hésitez pas à contacter Jean-Louis Aebischer au 079 483 63 58 pour qu'il effectue un contrôle

## Abandonnez les mauvaises habitudes !



*Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ?*

**Les éviers, lavabos, baignoires et cuvettes de wc ne sont pas des poubelles.** Ne pas y jeter des déchets solides, de l'huile de friture, des produits toxiques, des médicaments.

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces éléments de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, la bouche ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons. Il en va de même pour les grilles qui se trouvent sur les places, autour de son immeuble ou de sa maison.

Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toutes sortes de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation, ainsi que par les micropolluants (substances chimiques).

**Un geste facile au quotidien :**

**mettre à la poubelle tout ce qui est autre que le papier wc**

## Réseau d'eau communal



Les résultats du rapport d'analyse annuel effectué par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires démontre que la qualité de l'eau est très satisfaisante.

Pour information la dureté de l'eau se situe à **26.3 °fH**

Le Conseil communal remercie les personnes qui communiquent à la commune des fuites d'eau constatées sur le réseau communal ou sur les réseaux privés.

Nous rappelons également que les regards, vannes-vidange et aéro-purgeurs doivent être signalés par des jalons bleus durant l'hiver.

Pensez à vérifier le bon fonctionnement des chasses d'eau de vos wc, cela pourrait vous éviter des consommations d'eau excessives.

Dans le courant de l'été, des curages ont été effectués sur le territoire communal et nous avons pu constater la présence de passablement de calcaire dans les canalisations.

## Vignettes offertes pour les enfants de 0 à 2 ans



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

**4 lots d'étiquettes de 35 litres par année et par enfant**



**N'oubliez pas de coller une vignette sur chaque sac !**

Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes. La collecte a lieu le **jeudi matin**.

Veillez à stocker vos poubelles à l'abri nuit et jour pour éviter qu'elles ne soient déchiquetées et emportées par les animaux.

## Bruit et voisinage



Quelques règles à respecter pour de bonnes relations de voisinage :

→ **La période de repos nocturne s'étend de 22h à 6h.**

**Tous les jours, l'heure entre 12h et 13h est considérée comme temps de repos, ainsi que les dimanches et jours fériés cantonaux**

## Gym aînés



Pour contribuer pleinement au maintien de votre corps et de votre santé !

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés. Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente**.

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement. Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi.

**Inscriptions auprès du bureau communal**

**021 907 88 73 ou  
commune@saint-martin-fr.ch**

**Réduction des primes d'assurance maladie**



**La demande doit être déposée directement à  
Caisse de compensation  
Impasse de la Colline 1  
1762 Givisiez**

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Il est possible de calculer la réduction de vos primes et obtenir toutes les informations nécessaires sur le site **[www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch)**

Le droit à la réduction des primes naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée. La décision de subvention est établie par la Caisse de compensation du Canton de Fribourg.

La demande de réduction doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Les formulaires sont disponibles à l'administration communale.



Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?  
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôts n'est plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts par une personne expérimentée.

Ce service s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg

**Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.- (durée max. 1 heure).**

**Renseignements et rendez-vous**

Pro Senectute Fribourg,  
026 347 12 40  
Heures d'ouverture  
8.00-11.30 / 13.00-17.00

<p style="text-align: center;"><b>Bureau communal</b></p> 	<p><b>Horaires</b></p> <p><b>Secrétariat</b>  lundi 14h00 - 17h00</p> <p>jeudi 09h00 - 11h30 et  14h00 - 18h30</p> <p><b>Caisse</b>  mardi 15h00 – 18h00</p> <p><b>Le bureau communal sera fermé du  lundi 24 décembre 2018 au  vendredi 4 janvier 2019</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>La commune met en location  un bureau meublé situé  dans l’abri PC à Fiaugères  Rte de la Verrerie 1</b></p> <p>Renseignements auprès de M. Gérard Buchs,  Syndic au 079 566 19 56</p>	<p style="text-align: center;">bureau meublé (bureau, salle  conférence, local archives, wc)</p> <p>Loyer : <b>CHF 900.-/mois</b> y compris  charges et 2 places de parc extérieures</p>
<p style="text-align: center;"><b>Sapins de Noël</b></p> 	<p>La traditionnelle distribution  des sapins de Noël aura lieu le  <b>samedi 15 décembre 2018</b>  <b>de 10:00 à 12:00</b>  sur la place du village</p> <p style="text-align: center;"><b>Venez partager un moment  convivial et de partage autour d’un  thé ou d’un vin chaud</b></p>



## Installation d'entreposage de substances polluantes

### Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

#### Un contrôle tous les dix ans est obligatoire :

- > si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.
- > si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (Au). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

#### Un contrôle tous les dix ans est recommandé :

- > si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacés (secteur üB).
  - > si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur Au.
- Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse

[www.citec-suisse.ch](http://www.citec-suisse.ch).

*En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.*



ETAT DE FRIBOURG  
STADT FRIBURG

**Service de l'environnement SEn**

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02

[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau)

# Chaperon Rouge :

## Service de garde d'enfants à domicile en urgence

---

- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde d'urgence ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices CRS sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

### Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

[chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch).

### Bons à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !
- Pas de mission de moins de 3h

# Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

---

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formé-e-s par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

### Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou [baby-sitting@croix-rouge-fr.ch](mailto:baby-sitting@croix-rouge-fr.ch)

### Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

[www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)



les Ligues de santé  
du canton de Fribourg  
die Gesundheitsligen  
des Kantons Freiburg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



### **Ligue fribourgeoise contre le cancer**

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



### **diabètefribourg**

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)



### **Ligue pulmonaire fribourgeoise**

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)



### **Centre de dépistage du cancer du sein**

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



### **Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo**

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



### **Prévention et promotion de la santé**

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – [info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch) – [www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch)

## Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET\* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

### Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

## Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 <b>Coaching stop-tabac en 4 séances</b>	 <b>Cours stop-tabac en groupe en 4 séances</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Faire le point</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser ses habitudes de consommation</li> <li>• Différencier les avantages et les inconvénients du changement</li> <li>• Planifier l'arrêt</li> </ul> </li> <li><b>2. Préparation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier ses ressources, forces, obstacles</li> <li>• Développer des alternatives</li> <li>• Définir un programme personnalisé</li> </ul> </li> <li><b>3. Action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêter</li> <li>• Appliquer les stratégies pour maintenir la décision</li> </ul> </li> <li><b>4. Consolidation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les acquis</li> <li>• Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes</li> <li>• Evaluer le changement</li> </ul> </li> </ol>	
<b>Entretien d'orientation</b>	
Conseils ponctuels et soutien personnalisé	
<b>Tarifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coaching individuel <b>CHF 200.-</b></li> <li>• Cours de groupe <b>CHF 150.-</b></li> <li>• Entretien d'orientation <b>CHF 50.-</b></li> </ul>	

**Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

\* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



